



Acquérir la nationalité française

Par terre, le 24/03/2011 à 14:53

Bonjour,
message: naturalisation

je suis arrive en France par regroupement familial, depuis 20ans, je veux faire la demande de naturalisation, mais on me demande tout les actes de mariage et divorce.

Mon problème c'est que pour le 1er acte de mariage et divorce, n'a été enregistré sur les registres au bled, et cela me bloque pour faire cette demande, si non tout le reste est parfait.

je signale que j'ai mon fils qui est français par décret.

Pouvez-vous me renseigner, et me dire si il y'a autre solution pour mon problème.

Merci